



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER
CIRCONSCRIPTION DE LA CÔTE-DU-SUD

6 JUIN 2022

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER, TENUE AU CENTRE DE LOISIRS LE 6 JUIN 2022, À DIX-NEUF HEURES (19 h), SOUS LA PRÉSIDENTE DE RICHARD GALIBOIS, MAIRE.

Sont présents :
Monsieur Richard Galibois, maire

Mesdames et Messieurs les conseillers (ères) :
Claire Bossé Michèle Lamonde Jocelyn Lapointe
Chantal Godin Mario Cantin Ginette Rochefort

Secrétaire d'assemblée : Marie Eve Lampron

ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

1. OUVERTURE
2. ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAUX DE MAI 2022
4. FINANCES
- 4.1 COMPTES
5. AFFAIRES NOUVELLES
 - 5.1 PREMIER VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2022 DE LA MUNICIPALITÉ À L'ORGANISME DE LA CORPORATION TOURISTIQUE DE BERTHIER-SUR-MER (OXX-001)
 - 5.2 ACHAT DU LOT #3 477 145 (J21-001)
 - 5.3 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 347 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 265, AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO 266 ET AU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NO 268
 - 5.4 PLAN DE TRANSPORT ET STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES
6. RÈGLEMENTS – SOUMISSIONS – CONTRATS
 - 6.2 EMBAUCHE DU PERSONNEL ÉTUDIANT ET TEMPORAIRE POUR LA SAISON ESTIVALE
 - 6.2 CONTRAT DE SERVICE DU SERVICES DE SAUVETEURS6
 - 6.3 LOCATION DE TOILETTE POUR LA PLAGE MUNICIPALE
 - 6.4 CONTRAT DE TONTE DE PELOUSE – 7 RUE MORIN
 - 6.5 CONTRAT POUR LE NETTOYAGE DE LA PLAGE
 - 6.6 EMBAUCHE DE MME MONIA GIRARD AU POSTE D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE
 - 6.7 VENTE DE LA BÂTISSE SISE AU 22 RUE PRINCIPALE EST – ANCIENNE CASERNE DE POMPIERS



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

- 6.8 VENTE DU TERRAIN DU 22 RUE PRINCIPALE EST – LOT 3 476 974
- 6.9 CONTRAT DE MARQUAGE ET LIGNAGE DE STATIONNEMENT (VXX-013)
- 6.10 CONSTRUCTION D'UN ABRI DE JARDIN AU PARC DE ARMOIRIES
- 6.11 CONTRAT POUR UNE ENSEIGNE DEVANT LE BUREAU MUNICIPAL (CXX-002)
- 6.12 LOCATION D'UNE PARCELLE DU LOT 5 300 131 (EXX-056)
- 6.13 DEMANDE DE BRANCHEMENT AU SYSTÈME D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT (UXX-019)

7. URBANISME

- 7.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE COMITÉ D'URBANISME DU 30 MAI 2022
- 7.2 BÂTIMENT ACCESSOIRE – 40, CHEMIN DES ROY
- 7.3 BÂTIMENT ACCESSOIRE – 786, RUE PRINCIPALE OUEST
- 7.4 BÂTIMENT PRINCIPAL – LOT 3 477 207

8. CORRESPONDANCE

- 8.1 DROIT DE PASSAGE, TOUR CIBC CHARLES-BRUNEAU

9. RAPPORTS DES COMITÉS

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. CLÔTURE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2. ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR CHANTAL GODIN,
APPUYÉ PAR MICHÈLE LAMONDE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE

3. PROCÈS-VERBAUX DE MAI 2022

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance des procès-verbaux de la séance du conseil municipal du 2 mai 2022 et de la séance extraordinaire du 11 mai 2022;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux;

IL EST PROPOSÉ PAR JOCELYN LAPOINTE,
APPUYÉ PAR CLAIRE BOSSÉ

2022-103

2022-104



N° de résolution
ou annotation

2022-105

2022-106



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER les procès-verbaux des séances du 2 et du 11 mai 2022

ADOPTÉE

4. FINANCES

4.1 COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu i des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances précédentes;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a reçu et pris connaissance de la liste de la rémunération mensuelle des employés et élus municipaux avant la tenue de la présente séance.

QUE le Conseil approuve des déboursés pour un total de 418 248,71 \$, incluant les salaires bruts.

IL EST PROPOSÉ PAR JOCELYN LAPOINTE,
APPUYÉ PAR MICHÈLE LAMONDE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer et d'autoriser le paiement des comptes.

Je soussignée, Marie Eve Lampron, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Berthier-sur-Mer, certifie que la municipalité de Berthier-sur-Mer dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant de 418 248,71 \$.

ADOPTÉE

5. AFFAIRES NOUVELLES

5.1 PREMIER VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2022 DE LA MUNICIPALITÉ À L'ORGANISME DE LA CORPORATION TOURISTIQUE DE BERTHIER-SUR-MER (OXX-001)

Versement de la première partie de la contribution financière 2022 de 20 000 \$ à la Corporation Touristique de Berthier-sur-Mer afin de leur permettre la poursuite de leur mission d'organisation d'événements au sein de notre communauté.

IL EST PROPOSÉ PAR GINETTE ROCHEFORT
APPUYÉ PAR CHANTAL GODIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE VERSER une première tranche de 10 000 \$ à l'organisme à titre de contribution de la Municipalité.

ADOPTÉE

5.2 ACHAT DU LOT #3 477 145, BERTHIER-SUR-MER (J21-001)

CONSIDÉRANT la résolution 2021-049 de la séance du 2 mars 2021 approuvant l'entente de principe pour la vente d'actifs de la Marina, le transfert des baux avec Croisières Lachance inc. et 9435-6318 Québec inc. (restaurant l'Amiral) ainsi que le transfert du lot d'eau de Le Havre de Berthier-sur-Mer inc. à la Municipalité;

CONSIDÉRANT la résolution du 12 juin 2021 du Conseil d'administration de la Corporation du Havre de Berthier-sur-Mer approuvant également les termes de l'entente;



N° de résolution
ou annotation

2022-107



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

CONSIDÉRANT la résolution 2021-041 de la séance du 2 mars 2021 affectant un montant de 300 000 \$ à même le surplus de fonctionnement 2020 au *Fond pour le développement touristique de Berthier-sur-Mer*, pour un total affecté de 350 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les deux parties s'entendent pour effectuer la vente du lot 3 477 145 au montant de 175 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'UN protocole d'entente pour l'acquisition et les modalités relatives au maintien et à l'agrandissement d'un parc municipal et d'installations portuaires a été négocié entre la Municipalité et le Havre de Berthier-sur-Mer inc.;

CONSIDÉRANT QU'UN bail pour la location des bâtiments de type « garage » et « Capitainerie », un espace de stationnement et un espace pour les activités nautiques dans le bassin de mouillage a été négocié entre la Municipalité et le Havre de Berthier-sur-Mer inc. ;

IL EST PROPOSÉ PAR GINETTE ROCHEFORT,
APPUYÉ PAR MARIO CANTIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ACHETER au Havre de Berthier-sur-Mer inc., ayant son siège au 100, rue de la Marina, Berthier-sur-Mer (Québec) G0R 1E0, libre de toute hypothèque publiée ou non, redevance, priorité ou charge quelconque et avec possession à la date de l'acte notarié, l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 3 477 145 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny, situé à Berthier-sur-Mer, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances;

DE FAIRE cet achat pour le prix de cent soixante-quinze mille dollars (175 000 \$) payable lors de la signature de l'acte notarié, auquel montant s'ajouteront les taxes applicables, le cas échéant;

QUE cet acte soit rédigé selon les termes et conditions contenus au projet d'acte préparé par M^e Maxime Létourneau, notaire, et soumis à notre assemblée pour approbation;

D'AUTORISER le maire, Richard Galibois, et la directrice générale, Marie Eve Lampron, à signer pour et au nom de la Municipalité de Berthier-sur-Mer, tous les actes et documents requis pour ce dossier d'achat, à accepter les clauses usuelles, à négocier tous amendements requis et à signer tout autre document nécessaire afin de donner effet aux présentes;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à M^e Maxime Létourneau, notaire.

D'AUTORISER le maire, Richard Galibois, et la directrice générale, Marie Eve Lampron, à signer pour et au nom de la Municipalité de Berthier-sur-Mer, le protocole d'entente pour l'acquisition et les modalités relatives au maintien et à l'agrandissement d'un parc municipal et d'installations portuaires a été négocié entre les parties;

D'AUTORISER le maire, Richard Galibois, et la directrice générale, Marie Eve Lampron, à signer pour et au nom de la Municipalité de Berthier-sur-Mer, le contrat de location avec la Corporation du havre pour les bâtiments de type « garage » et « capitainerie », un espace de stationnement et un espace pour les activités nautiques dans le bassin de mouillage selon les conditions négociées;

ADOPTÉE

5.3 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 347 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 265, AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO 266 ET AU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NO 268

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par Mario Cantin, conseiller au siège n°3, le 11 mai 2022;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement numéro 347 a été déposé et présenté par le secrétaire d'assemblée, à la demande du Conseil, le 11 mai 2022;



N° de résolution
ou annotation
2022-108



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

CONSIDÉRANT QUE tous les conseillers déclarent avoir lu le règlement et renoncent ainsi à sa lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE BOSSÉ,
APPUYÉ PAR MARIO CANTIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE DÉCRÉTER l'adoption du premier projet de règlement no 347 modifiant le règlement de zonage no 265, au règlement de lotissement no 266 et au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no 268.

ADOPTÉE

5.4 PLAN DE TRANSPORT ET STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES

CONSIDÉRANT que Berthier-sur-Mer, à titre de municipalité mandataire (13351), a confié à Transbéliment inc., organisme délégué, le mandat d'effectuer le transport adapté pour les municipalités de Berthier-sur-Mer, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté la grille tarifaire, ainsi que les prévisions budgétaires pour l'année 2022, par la résolution 2021-251 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du plan de transport et de développements des services en transport adapté pour l'année 2022.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité Berthier-sur-Mer prévoit contribuer, pour le transport adapté en 2022, une somme de 8 916 \$, la municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud une somme de 8 824 \$ et la municipalité de St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud une somme de 4 997 \$;

CONSIDÉRANT qu'en 2021, 1670 déplacements ont été effectués par ce service et qu'il est prévu d'en effectuer 5652 en 2022.

2022-109

IL EST PROPOSÉ PAR JOCELYN LAPOINTE,
APPUYÉ PAR MICHÈLE LAMONDE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De confirmer qu'en 2021, 1670 déplacements ont été effectués par ce service et qu'il est prévu d'en effectuer 5652 en 2022, tel qu'inscrit au Plan de transport 2022.

D'autoriser Transbéliment inc. à constituer un fond de réserve d'un montant de 180 \$ provenant de l'excédent des recettes sur les charges dégagées lors l'exercice financier 2020. Ce fond servira à débiter tout nouvel exercice financier sans recours à l'utilisation de la marge de crédit pendant la période d'attente du versement de l'aide financière du ministère des Transports du Québec.

De transmettre copie de la présente résolution à Transbéliment inc, ainsi qu'au ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

6. RÈGLEMENTS – SOUMISSIONS – CONTRATS

6.1 EMBAUCHE DU PERSONNEL ÉTUDIANT ET TEMPORAIRE POUR LA SAISON ESTIVALE

Afin d'autoriser l'embauche du personnel étudiant et temporaire pour la période estivale pour le terrain de jeux, la surveillance de piscine et les cours de natation, l'entretien et la surveillance du parc fluvial et de la plage.

2022-110

IL EST PROPOSÉ PAR MICHÈLE LAMONDE



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

APPUYÉ PAR CHANTAL GODIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER l'embauche, selon l'échelle salariale établie de :

- Amélie Rousseau, Cédric Rousseau, Florence Lajoie, Rosalie St-Pierre, Mathis Parent-Plante, Guenièvre Viel, moniteurs du terrain de jeux;
- Jules Morin, aide-moniteurs au terrain de jeux;
- Mathilde Chanut, Ève Chanut et Rosalie Bariselle, à la billetterie de la piscine et comme sauveteur;
- Fernand Corriveau, Denise Caron, Paule Drouin, Mireille Cauchon, René Caron, Marcel Bourgault, Alexandre Bourgault, pour l'entretien ménager et la surveillance du stationnement du parc fluvial et de la plage.

ADOPTÉE

6.2 CONTRAT DE SERVICE DU SERVICE DE SAUVETEURS

CONSIDÉRANT la popularité du service de cours de natation estivaux à la piscine de Berthier-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QU'un seul moniteur a pu être recruté pour cet été;

CONSIDÉRANT QUE, pour offrir plus d'heures d'ouverture de la piscine aux citoyens, il est possible de faire appel à une agence qui offre le service de sauveteur;

CONSIDÉRANT QUE le coût des sessions de cours sera ajusté afin de compenser pour la charge supplémentaire demandée par l'agence.

2022-111

IL EST PROPOSÉ PAR GINETTE ROCHEFORT,
APPUYÉ PAR MICHÈLE LAMONDE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE PROCÉDER à l'embauche de deux moniteurs de natation auprès d'une agence pour l'été 2022;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à signer, au nom de la Municipalité, les documents contractuels et à procéder au paiement.

ADOPTÉE

6.3 LOCATION DE TOILETTES POUR LA PLAGE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT l'achalandage de citoyens et de touristes à la plage municipale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a le souci de fournir des installations sanitaires afin d'accommoder toutes ces personnes;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Sani-Bleu pour la location de quatre toilettes mobiles pour une durée de deux mois et demi au montant de 2 215 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QU'un entretien par semaine est inclus dans la location;

2022-112

IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE BOSSÉ,
APPUYÉ PAR CHANTAL GODIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE LOUER à la compagnie Sani-Bleu quatre toilettes mobiles pour une durée de deux mois et demi ainsi qu'un entretien par semaine au montant de 2 215 \$ plus taxes.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

2022-113

2022-114

2022-115



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

6.4 CONTRAT DE TONTE DE PELOUSE – 7 RUE MORIN

CONSIDÉRANT l'acquisition de l'immeuble sis au 7 rue Morin par la municipalité;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la tonte de la pelouse à cet endroit;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise 9430-0506 Québec inc. a le contrat pour la tonte de pelouse de l'ensemble des terrains municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR CHANTAL GODIN,
APPUYÉ PAR GINETTE ROCHEFORT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AJOUTER au contrat actuel avec la compagnie 9430-0506 Québec inc. la tonte de la pelouse au 7 rue Morin au montant de 216,78 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

6.5 CONTRAT POUR LE NETTOYAGE DE LA PLAGES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu les avis de non-assujettissement afin de l'autoriser à procéder au nettoyage de la plage de Berthier-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Philiias Blas & fils inc. effectue le nettoyage depuis plusieurs années et que la municipalité est satisfaite de son travail;

IL EST PROPOSÉ PAR GINETTE ROCHEFORT,
APPUYÉ PAR JOCELYN LAPOINTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'OCTROYER le contrat de nettoyage de la plage municipale à l'entreprise Philiias Blas & fils inc.;

D'AUTORISER la directrice générale Marie-Eve Lampron à signer, au nom de la Municipalité, les documents contractuels et à procéder au paiement.

ADOPTÉE

6.6 EMBAUCHE DE MME MONIA GIRARD AU POSTE D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE

CONSIDÉRANT QUE Mme Monia Girard a déposé sa candidature au poste d'adjointe administrative et qu'elle a les compétences nécessaires pour occuper ce poste;

IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE BOSSÉ,
APPUYÉ PAR CHANTAL GODIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE PROCÉDER à l'embauche de Mme Monia Girard, au poste d'adjointe administrative selon les conditions de travail établies;

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer le contrat de travail;

ADOPTÉE

6.7 VENTE DE LA BÂTISSE SISE AU 22 RUE PRINCIPALE EST – ANCIENNE CASERNE DE POMPIERS

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle caserne de pompiers est située au 7 rue Morin;

CONSIDÉRANT QUE les projets de revalorisation du cœur du village prévoit la disparition de l'ancienne caserne de pompiers;

CONSIDÉRANT QU'une personne s'est montrée intéressée à acquérir l'immeuble;



2022-117
N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

CONSIDÉRANT QU'une des conditions de la vente était que l'immeuble soit déplacé à l'extérieur du territoire de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR MARIO CANTIN,
APPUYÉ PAR JOCELYN LAPOINTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à négocier les conditions de vente de la bâtisse située sur le terrain du 22 rue Principale Est et à signer le contrat de vente.

ADOPTÉE

6.8 VENTE DU TERRAIN DU 22 RUE PRINCIPALE EST – LOT 3 476 974

CONSIDÉRANT QUE la bâtisse située sur le lot 3 476 974, soit au 22 rue Principale Est, sera déménagée;

CONSIDÉRANT QUE la dimension du terrain et sa localisation rend tout nouvel usage difficile et incompatible avec le milieu;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2016-089 du 6 juin 2016 prévoit une option d'achat du lot 3 476 974 en faveur du propriétaire du lot adjacent 3 476 975;

2022-117

IL EST PROPOSÉ PAR JOCELYN LAPOINTE,
APPUYÉ PAR CHANTAL GODIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à négocier les conditions de vente et à signer l'offre d'achat pour le lot 3 476 974.

ADOPTÉE

6.9 CONTRAT DE MARQUAGE ET LIGNAGE DE STATIONNEMENT (VXX-013)

Marquage d'espace de stationnement pour les motos et pour les personnes à mobilité réduite au parc fluvial, ajout d'une ligne d'arrêt manquante, ajout de lignes jaunes et de cases de stationnement à la nouvelle caserne.

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Pro-Lignes Montmagny inc. pour l'ensemble des travaux au montant de 725 \$ plus taxes.

2022-118

IL EST PROPOSÉ PAR GINETTE ROCHEFORT,
APPUYÉ PAR CLAIRE BOSSÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Pro-Lignes Montmagny inc. pour l'ensemble des travaux au montant de 725 \$ plus taxes;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à signer, au nom de la Municipalité, les documents contractuels et à procéder au paiement.

ADOPTÉE

6.10 CONSTRUCTION D'UN ABRI DE JARDIN AU PARC DE ARMOIRIES

CONSIDÉRANT l'octroi d'une subvention de 21 880 \$ pour la réalisation d'un abri de jardin au parc des Armoiries via le Programme Nouveaux horizons pour les aînés (PNHA);

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de créer un lieu de rassemblement au cœur du village;

CONSIDÉRANT les soumissions obtenues dans le cadre du projet;



N° de résolution
ou annotation

2022-120



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

IL EST PROPOSÉ PAR CHANTAL GODIN,
APPUYÉ PAR CLAIRE BOSSÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Art Massif structure de bois inc. pour la création des pièces de bois lamellé-collé et la finition, au montant de 32 975 \$ plus taxes, tel que mentionné à la soumission numéro P00266 datée du 18 mai 2022;

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise LCB Construction pour l'assemblage de l'abri de jardin au montant de 9 360 \$ plus taxes, tel que mentionné à la soumission numéro 46 datée du 27 avril 2022;

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise SM Concept pour le nettoyage de la dalle de béton et l'application d'époxy au montant de 9 578 \$ plus taxes, tel que mentionné à la soumission datée du 26 avril 2022;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à signer, au nom de la Municipalité, les documents contractuels et à procéder au paiement.

ADOPTÉE

6.11 CONTRAT POUR UNE ENSEIGNE DEVANT LE BUREAU MUNICIPAL (CXX-002)

CONSIDÉRANT QUE le panneau d'affichage situé en face du bureau municipal est maintenant désuet;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise l'Enseignerie Collection propose une enseigne de huit (8) pieds par huit (8) pieds sur socle de béton avec rétroéclairage;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise l'Enseignerie Collection au montant de 15 800 \$ plus taxes, tel que mentionné au courriel du 9 mai 2022;

CONSIDÉRANT QUE des travaux électriques sont nécessaires pour l'éclairage de l'enseigne;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise 9144-0792 Québec inc. (Ghislain Vézina entrepreneur électricien) pour les travaux électriques nécessaires à l'éclairage du panneau au montant pouvant varier entre 1 500 \$ et 1 750 \$ plus taxes, tel que mentionné à la soumission «projet : enseigne #3 bureau municipal» datée du 20 mai 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR MICHÈLE LAMONDE,
APPUYÉ PAR JOCELYN LAPOINTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise l'Enseignerie Collection pour la création d'une enseigne de huit (8) pieds par huit (8) pieds sur socle de béton avec rétroéclairage au montant de 15 800 \$ plus taxes, tel que mentionné au courriel du 9 mai 2022;

D'OCTROYER le contrat pour les travaux électriques nécessaires pour l'éclairage de l'enseigne à l'entreprise 9144-0792 Québec inc. (Ghislain Vézina entrepreneur électricien) au montant pouvant varier entre 1 500 \$ et 1 750 \$ plus taxes, tel que mentionné à la soumission «projet : enseigne #3 bureau municipal» datée du 20 mai 2022;

ADOPTÉE

6.12 LOCATION D'UNE PARCELLE DU LOT 5 300 131 (EXX-056)

CONSIDÉRANT QUE des travaux seront nécessaires dans le fossé situé à l'ouest de la rue du Capitaine, tel que dans les plans et devis soumis par la firme EMS dans l'offre de service Q19-004.

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation de machinerie lourde sera nécessaire pour l'exécution des travaux et que l'espace nécessaire pour réaliser ceux-ci est



N° de résolution
ou annotation

2022-121

2022-122

2022-123



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

restreinte en raison des différentes constructions qui se trouvent le long de la rue du Capitaine;

Considérant l'accessibilité, la disponibilité et la faisabilité des travaux à partir dudit lot agricole mentionné en objet

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot accepte de nous louer une partie de son lot pour une année;

IL EST PROPOSÉ PAR MARIO CANTIN,
APPUYÉ PAR JOCELYN LAPOINTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à signer le contrat de location selon les conditions négociées.

ADOPTÉE

6.13 DEMANDE DE BRANCHEMENT AU SYSTÈME D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT (UXX-019)

Considérant la demande de branchement au système d'égout et d'aqueduc formulée par le propriétaire du lot 3 477 207;

Considérant qu'il y a lieu de fixer, par entente, les conditions pour ledit branchement;

IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE BOSSÉ,
APPUYÉ PAR MICHÈLE LAMONDE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le conseil accepte de signer l'entente avec le propriétaire du lot 3 477 207 selon le texte soumis au conseil.

ADOPTÉE

7. URBANISME

7.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE COMITÉ D'URBANISME DU 30 MAI 2022

La directrice générale et greffière-trésorière dépose au Conseil le procès-verbal de la réunion du comité d'urbanisme du 30 mai 2022.

7.2 BÂTIMENT ACCESSOIRE – 40, CHEMIN DES ROY

Modification du bâtiment accessoire patrimonial en cour arrière. Le bâtiment aura une profondeur de 10,7 mètres par une largeur de 9,7 mètres. Le revêtement extérieur sera constitué des matériaux originaux ou encore issus de l'intérieur du bâtiment, tel que le bois et la tôle.

CONSIDÉRANT QUE la rénovation respecte l'ensemble des critères associés au PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté au comité consultatif d'urbanisme du 30 mai et qu'il recommande ladite rénovation du bâtiment accessoire.

IL EST PROPOSÉ PAR JOCELYN LAPOINTE,
APPUYÉ PAR CHANTAL GODIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER le projet de bâtiment accessoire, le tout tel que le plan de Mathieu Desjardins déposé le 30 mai 2022.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

2022-124

2022-125

2022-126



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

7.3 BÂTIMENT ACCESSOIRE – 786, RUE PRINCIPALE OUEST

Construction d'un second bâtiment accessoire dans la cour arrière du bâtiment principal qui aurait une superficie totale de 17,84 mètres carrés, une hauteur de 4,25 m ainsi qu'un revêtement extérieur de planche de bois et une toiture en tôle émaillée rouge.

CONSIDÉRANT QUE la rénovation respecte l'ensemble des critères associés au PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté au comité consultatif d'urbanisme du 30 mai et qu'il recommande ladite rénovation du bâtiment accessoire.

IL EST PROPOSÉ PAR MICHÈLE LAMONDE,
APPUYÉ PAR JOCELYN LAPOINTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER le projet de bâtiment accessoire, le tout tel que le plan d'Hélène Plante déposé le 11 avril 2022.

ADOPTÉE

7.4 BÂTIMENT PRINCIPAL – LOT 3 477 207

Construction d'une résidence unifamiliale isolée de type « chalet » qui aura une hauteur maximale de 5 mètres. Ledit chalet possédera un revêtement extérieur de bois et une toiture en tôle émaillée. La dimension de l'habitation sera de 11,13 mètres par 9,14 mètres.

Le projet présenté déroge au point suivant du règlement de zonage n°265 :

- Article 11.1 – Grille de spécifications n°34 : La hauteur totale d'une habitation de style « chalet » doit se situer entre 7 mètres et 9 mètres. Pour ce dossier, la hauteur totale de l'habitation projetée est de 5 mètres.

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté au comité consultatif d'urbanisme du 30 mai et qu'il recommande le projet SOUS CONDITIONS que ledit bâtiment possède une hauteur totale minimale de 6,5 mètres et que la coupe d'arbres sur le lot 3 477 207 se limite à la superficie qui sera construite, à savoir le stationnement, l'allée d'accès, les bâtiments accessoires ainsi que le bâtiment principal.

IL EST PROPOSÉ PAR MICHÈLE LAMONDE,
APPUYÉ PAR CLAIRE BOSSÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER le projet de bâtiment principal, le tout tel que le plan d'implantation d'Étienne Canuel minute #3667 daté du 6 mai 2022 ainsi que des plans de Rénaud Gadoury daté d'avril 2022.

ADOPTÉE

8. CORRESPONDANCE

8.1 DROIT DE PASSAGE, TOUR CIBC CHARLES-BRUNEAU

Cet évènement cycliste de 4 jours reliera la ville de Rivière-du-Loup à celle de Boucherville. Le comité organisateur demande notre accord pour passer sur notre territoire le 6 juillet prochain.

IL EST PROPOSÉ PAR CHANTAL GODIN,
APPUYÉ PAR GINETTE ROCHEFORT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

D'AUTORISER le passage du Tour CIBC Charles-Bruneau et confirmer qu'il n'y aura pas de travaux majeurs dans la Municipalité le 6 juillet et d'aviser la population des entraves dans le journal le Berthelais.

ADOPTÉE

9. RAPPORTS DES COMITÉS

Les conseillers encouragent les citoyens à lire le journal le Berthelais afin d'être informés des travaux et des projets des différents comités ainsi que pour consulter la programmation des fêtes du 350^e anniversaire. La prochaine fête sera celle de la St-Jean-Baptiste.

M. le maire mentionne que la municipalité a reçu les maires et les conseillers de différentes municipalités dans le cadre de l'activité Nos milieux de vie action en Chaudières-Appalaches. L'objectif était de visiter différents projets et initiatives inspirantes dans les municipalités actives. Notre projet de revalorisation du cœur du village fut très apprécié.

10. PÉRIODE DE QUESTION

Il est suggéré de retirer les souches qui se trouvent dans le parc Jean Lesage.

M. Alexandre Bélanger demande ce que nous pouvons faire collectivement pour contrer l'effet de l'Agrile du frêne. Il souhaite sensibiliser la population. Il propose de transmettre à l'administration un plan d'intervention. Il félicite la municipalité pour les plantations d'arbres faites à ce jour.

11. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de la séance.

Il est 19 h 50.

Président :

Secrétaire d'assemblée :

Page laissée intentionnellement vide



**Procès-verbal des délibérations du Conseil
de la municipalité de Berthier-sur-Mer**

N° de résolution
ou annotation

(This area contains a large, faint blue diagonal line, likely a watermark or a scanning artifact.)



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

N° de résolution
ou annotation